

La checklist de mon déménagement



Locataire :

Envoyez votre préavis à votre propriétaire (par lettre recommandée avec accusé de réception c'est mieux) pour l'informer de votre départ.

Propriétaire :

Informez le syndic de votre départ et demandez l'arrêté des comptes.

Renseignez-vous sur les places disponibles dans les écoles et les crèches près de votre futur logement.

Prenez contact si besoin avec des sociétés de déménagement pour obtenir un devis.



Trouvez une entreprise de déménagement si vous déménagez seul ou prévenez vos amis pour obtenir un coup de main !

Louez votre véhicule utilitaire.

Fixez la date définitive de votre départ et prenez rendez-vous pour votre état des lieux.

Commencez à faire vos cartons un petit peu chaque jour (et pensez à les étiqueter !).

Prévenez votre fournisseur d'accès à Internet pour que tout fonctionne le jour J.

Prévenez votre assureur et votre banque du changement d'adresse par lettre recommandée pour tous vos contrats.

Renseignez-vous auprès de votre employeur pour savoir si vous avez droit à une journée déménagement.



Au minimum 15 jours avant votre départ, **contactez votre fournisseur d'électricité et de gaz** pour clôturer le contrat du logement que vous quittez et débiter un contrat pour le logement dans lequel vous emménagez.

Pour signaler votre déménagement, nous mettons à votre disposition **un formulaire dédié** dans votre **Espace Client**, rubrique "**Je déménage**". Vous pouvez également faire cette demande dans votre application mobile Total Direct Energie. Cela ne vous prendra que quelques minutes !

Emballez vos derniers cartons (mais gardez quand même de quoi survivre jusqu'à votre départ !).

Récupérez l'attestation d'assurance pour votre nouveau logement.

Souscrivez au service de réexpédition automatique du courrier par La Poste.

Déclarez votre changement d'adresse pour tous les organismes public (CAF, Impôts, Sécurité Sociale...) sur le site www.service-public.fr, partenaire de Total Direct Energie.

Contactez votre mairie pour obtenir une autorisation de stationnement : pas de risque d'amende pour votre camion mal garé le jour J !



Nettoyez votre logement pour le rendre impeccable pour l'état des lieux. Pensez notamment à nettoyer les prises électriques, les VMC, et les cadrans de fenêtres et rebouchez les éventuels trous aux murs.



Démontez les meubles.



Dégivrez le réfrigérateur et le congélateur. Vidangez votre machine à laver et bloquez le tambour.



Relevez vous-même vos compteurs d'électricité et de gaz pour le logement que vous quittez et celui dans lequel vous emménagez. Si vous êtes client Total Direct Energie, communiquez ces auto-relèves à votre fournisseur via votre **Espace Client** ou votre application.



Si vous n'êtes pas encore client Total Direct Energie, vous pouvez souscrire en ligne sur totaldirectenergie.com.

Votre relève électricité Votre relève gaz

Dans la mesure du possible, nous vous invitons à nous communiquer le nom de l'ancien occupant de votre nouveau logement ou les numéros de vos compteurs.

Votre mission aujourd'hui consiste à superviser le déménagement et à jouer les gros bras !



Avant de partir pensez à couper l'eau et l'électricité.



Enlever votre nom de la porte, des sonnettes, et de la boîte aux lettres (non non, ne soyez pas triste).



Je mets en évidence à l'entrée de mon nouveau logement mon schéma d'organisation intérieure : c'est plus pratique pour les déménageurs !



N'oubliez pas de prévoir des boissons et de quoi grignoter pour vos fidèles amis venus aider !



Vous avez 3 jours pour signaler un éventuel dommage au déménageur par lettre recommandée avec accusé de réception.



Actualisez votre carte grise.



Adressez-vous à la mairie pour obtenir de nouveaux papiers : passeport, carte d'électeur...



Choisissez un nouveau médecin traitant si besoin et adressez une nouvelle déclaration à votre caisse d'assurance maladie.



Récupérez le dépôt de garantie de votre ancien logement loué.



Pensez à vous inscrire à sur les listes électorales.



Pensez à informer vos proches et n'hésitez pas à aller vous présenter à vos voisins pour organiser une grande pendoison de crémaillère !

